



FORMULAIRE DE RECENSEMENT DES FRONTALIERS « SUISSES ET DOUBLE NATIONAUX »

Dans le cadre de l'accord franco-suisse du 29/02/1973, le canton de Genève octroie aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers, la COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE (CFG).

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui résident dans la commune.

Pour ceux qui ont déjà fait cette démarche, en cas de changement de situation, merci d'en informer la Mairie.

Si vous remplissez les conditions suivantes :

- ✓ Vous êtes de nationalité Suisse ou de double nationalité (dont suisse),
- ✓ Vous travaillez sur le Canton de Genève,
- ✓ Vous avez votre résidence principale à LARRINGES,

Merci de remplir ce formulaire et de le transmettre en mairie :

- ✓ Soit par mail : accueil@larringes.fr
- ✓ Soit par courrier : Mairie – 1 Place du Village – 74500 LARRINGES
- ✓ Soit en le déposant dans la boîte à lettres de la Mairie

(Tous les champs sont obligatoires)

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité(s) :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Nom et adresse de l'employeur :

J'ai un permis G : OUI NON (rayer la mention inutile)